

# Commune de Suze

## Conseil municipal du 11 juin 2025

- Présents : Mmes Marielle Gauthier, Dominique Chapelle, Noëlle Lantheaume, Sophie Fourquin, Bérangère Driay ;  
M. Thierry Vallet, Simon Thomé, Ad Koolen, Eric Rolland, Fabien Lombard
- Absente, ayant donné pouvoir : Mme Sylvie Bonnassieux, ayant donné pouvoir à Mme Noëlle Lantheaume Secrétaire : Eric ROLLAND

### Ordre du jour

- 1 - Procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2 - Compte-rendu de la décision n°2025\_03 : signature du contrat de vérification électrique de l'église
- 3 - Demande de subvention de l'association APRESIR
- 4 - Convention de mise à disposition de la parcelle ZC 78 avec la CCVD pour l'implantation des composteurs collectifs
- 5 - Remboursement de frais avancés par Monsieur Eric Rolland, conseiller municipal
- 6 - Demande de protection juridique
- 7 - Devis accompagnement projet de création du hameau d'habitats réversibles
- 8 - Questions diverses

M. Ad Koolen informe qu'il enregistre la séance.

#### 1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 mai 2025 est approuvé. Abstentions de Mmes Noëlle Lantheaume, Sophie Fourquin, Sylvie Bonnassieux et M. Fabien Lombard.  
Il sera affiché en mairie et mis en ligne sur le site Gervanne-Sye à compter de cette décision.

#### 2 - Compte-rendu de la décision n°2025\_03 : signature du contrat de vérification électrique de l'église

La proposition commerciale de la société SOCOTEC n° Dev25059975T0219190\_V1 en date du 5 mai 2025 a été acceptée pour un contrat de vérification périodique des installations électriques de l'église des Jaux. Montant du devis : 190 € pour la visite initiale, puis 120 € par visite annuelle. La durée du contrat est de 3 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction.  
La dépense sera imputée à l'article 6156 du budget principal de la commune.

#### 3 - Demande de subvention de l'association APRESIR

L'association pour la protection de l'environnement et des sites remarquables en Gervanne/Sye (APRESIR) a déposé une demande de subvention. La dépense peut être imputée à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations ». Le montant proposé est de 50 €.  
Mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### 4 - Convention de mise à disposition de la parcelle ZC 78 avec la CCVD pour l'implantation des composteurs collectifs

La CCVD développe le tri à la source des biodéchets et le compostage de proximité en mettant à disposition des habitants des composteurs collectifs. A Suze, une placette de compostage a été installée à côté des hangars Audibert, sur la parcelle ZC 78 sur une surface d'environ 9 m<sup>2</sup>. Une convention de mise à disposition de parcelles publiques pour l'implantation de composteurs collectifs doit être signée entre la CCVD et la commune.

La convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières qui encadrent l'usage des placettes de compostage relevant du domaine public et de préciser le principe de gestion du site de compostage pour garantir un bon suivi de l'équipement. Les composteurs sont mis à disposition des habitants gratuitement. Et l'espace foncier est mis à disposition par la commune à la CCVD à titre gratuit. La convention est conclue pour une durée de 10 années. À défaut de dénonciation par l'une des parties dans un délai de 6 mois précédant la date d'expiration de la présente convention, celle-ci sera reconduite tacitement pour un nouveau délai de 10 ans et ainsi de suite.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### 5 - Remboursement de frais avancés par Monsieur Eric Rolland, conseiller municipal

M. Eric Rolland a procédé au remplacement du lavabo du logement communal n°1. A ce titre, il a dû effectuer des achats pour le compte de la commune. La somme avancée par Monsieur Eric Rolland s'élève à 25.30 € pour la fourniture de colle et de tôle lisse pour la pose du siphon.

M. Eric Rolland a également acheté des fournitures pour réparer le WC de la cantine. Ces frais s'élèvent à 23,80 €.

Il est proposé que la commune rembourse ces frais à Monsieur Eric Rolland. Le montant de 49,10 € sera imputé au compte 615228.

Le Maire remercie M. Eric Rolland pour son dévouement et sa disponibilité à intervenir rapidement à chaque fois que nécessaire.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### 6 - Demande de protection juridique

Madame le maire informe que la commune est assignée au fond par Messieurs Jean-Laurent DORILLE et Monsieur Yves BLANC. Cette assignation au fond concerne le litige en cours sur le tracé du chemin rural n°1. Madame le maire propose que Maître Vincent BARD, associé au sein de la SELARL Bard, avocat au Barreau de Valence, demeurant 39 avenue Félix Faure Le Métropole 26000 Valence, continue de représenter et défendre les intérêts de la commune dans ce litige.

Entendu l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux :

- Autorisent Madame le maire à ester en justice auprès du tribunal judiciaire pour assurer la défense de la commune dans le cadre de l'assignation au fond,
- Désignent Maître Vincent BARD pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance ;
- Chargent Madame le maire d'avancer les frais de procédure juridique ;
- Chargent Madame le maire de solliciter la prise en charge de ces frais par l'assurance juridique de la commune.

Mis au vote et adopté à la majorité suite à abstention de Monsieur Ad Koolen.

#### 7 - Devis accompagnement projet de création du hameau d'habitats réversibles

Le Maire rappelle le projet d'habitat réversible sur la parcelle ZC 78 dans le centre du hameau des Jaux. La commission « Cœur de village-Habitats réversibles » a travaillé sur la rédaction d'un appel à projet afin de sélectionner les candidatures. A ce stade du travail, il est nécessaire de finaliser la rédaction afin d'asseoir juridiquement l'installation d'un collectif sur la parcelle ZC 78.

Des contacts ont été pris pour être conseillé. L'association Hameaux légers a transmis un devis pour la relecture de l'appel à projet s'élevant à 1 500 € HT correspondant à 1 journée pour la prise de connaissance du projet et une journée et demie pour la relecture et correction de l'appel à projet.

Le devis propose une option en sus pour la préparation, l'animation sur place et le suivi du jury de sélection pour 1 200 € HT correspondant à 2 journées de travail.

La proposition est d'approuver le devis de l'association Hameaux légers en date du 05/06/2025 d'un montant de 1 500 € HT hors option. La dépense sera imputée à l'article 622 du budget.

Mis au vote de ce seul dernier point, adopté à l'unanimité.

#### 8.1 – Question diverse : dossiers d'urbanisme

1. Permis de construire déposé par la société SAMFI, quartier Bouillarde, pour la construction d'un hangar agricole avec toiture photovoltaïque : avis favorable de la commission urbanisme et du service instructeur.
2. Déclaration préalable déposée par Mme Emilie Lapprand, quartier Larary, pour la création d'une ouverture en façade et la pose d'un velux en toiture : avis favorable de la commission urbanisme et du service instructeur.

#### 8.2 – Question diverse : repas villageois intergénérationnel du 28 juin 2025

Les inscriptions sont ouvertes. Le repas débutera vers 19heures

#### 8.3 – Question diverse : accueil centre de loisirs pour enfants

Cet accueil à la journée est prévu pour les enfants de la vallée, âgés de 6 à 12 ans à raison de 3 semaines en juillet et une semaine en août, à Suze.

Les inscriptions sont ouvertes pour un minimum de 13 enfants, à la journée.

La CCVD assure une partie du financement, en complément des communes pour 3 ans et l'UFOLEP en assure la gestion et l'animation.

#### 8.4 – Question diverse : courrier APRESIR sur projet Suze 2050

Les élus ont été destinataires d'un courrier demandant davantage de communication. Le Maire rappelle qu'il y a eu 4 temps de concertation et d'information publique depuis 2022 et invite à lire le journal municipal qui relate très régulièrement l'avancée du projet.

#### 8.5 – Intervention de M.Ad Kolen : réunion du comité de vigilance de la vallée de la Gervanne le 19/05/25

Selon M. Koolen, les informations au sujet de l'étude sur le Karst sont jugées insuffisantes et manquent de transparence. Cette étude est diligentée par le SMPAS, la CCVD et la 3CPS sur l'état de la ressource.

Fin juin, aura lieu une grande réunion d'information sur l'avancement de cette étude.

#### 8.6 – Question diverse : PLUI

L'enquête publique aura lieu du 23 juin au 25 juillet 2025 à 18h.

On peut se rendre dans n'importe quelle commune de la CCVD pour consulter les documents et/ou rencontrer le commissaire-enquêteur.

8.7 – Question diverse : Vogue du village

Les organisateurs sont satisfaits du bon déroulement des festivités

8.8 – Question diverse : Conseil d'école

En 2025/2026, 85 écoliers seront présents dans notre RPI, soit 5 de moins que cette année.

Tous les projets ont été réalisés.

Le 13 juin à 18h aura lieu la fête des écoles à Suze.

La cuisine centrale a fourni des repas de bonne qualité, plus de 100.000 repas pour l'année scolaire. Le 16 juin aura lieu un repas avec les salariés.

8.9 – Question diverse : CR1

L'audience du 20 mai a été reportée au 11 juin.

8.10 – Question diverse : Plan communal de Sauvegarde et défense incendie

M. Koolen demande un point. Le Maire explique que la CCVD est en train de mettre en place une assistance aux communes pour les aider.

Fin de la séance à 21h15.

Prochain conseil municipal : mercredi 9 juillet 2025, 20h30.

Prochaines dates concernant les élus municipaux, connues à ce jour :

- 16 juin : commission fonds de concours CCVD
- 17 juin, PLUI
- 17 juin : réunion publique projet de site classé
- 18 juin : point sur la fibre avec ADN
- 19 juin, SMPAS
- 24 juin : conseil communautaire
- 24 juin, conseil d'école
- 25 juin : commission urbanisme
- 27 juin : PLUI, commissaire-enquêteur en mairie
- 28 juin : conseil syndical PNR Vercors
- 28 juin : repas villageois intergénérationnel
- 30 juin : SMPAS
- 1<sup>er</sup> juillet : bureau communautaire
- 2 juillet : réunion d'équipe

Le secrétaire,  
Eric Rolland

Le maire,  
Bérangère Driay

